

Édito

Début des négociations sectorielles de l'enseignement



“ Les négociations sectorielles pour 2017-2018 se sont ouvertes le 18 janvier dernier. Tout comme d'autres organisations représentatives, le SeGEC a demandé en préalable la bonne exécution de l'ensemble des mesures décidées lors des accords précédents.

En effet, à titre d'exemple, la question du remboursement des frais de transport entre le domicile et le lieu de travail des membres du personnel n'a, à ce jour, pas été traitée de manière entièrement satisfaisante. Si des évolutions décrétales sont intervenues (principe du « tiers payant »), des créances pour un montant de plus de 6 millions EUR restent dues aux Pouvoirs organisateurs. Il en va de même pour le régime des « PTP » (Programmes de transition professionnelle).

Par ailleurs, le SeGEC souhaite que les négociations sectorielles s'articulent de manière cohérente et pertinente avec le projet de Pacte pour un enseignement d'excellence. C'est le cas, par exemple, de l'octroi d'un soutien administratif et éducatif aux directions d'écoles de l'enseignement fondamental, de la clarification décrétales de la charge des enseignants, ou encore de l'évaluation principalement formative des membres du personnel, qui constituent des conditions *sine qua non* du projet de réforme de la gouvernance du système éducatif. Le soutien des enseignants débutants fait également partie de priorités à traiter, tout comme celle du défi démographique et des infrastructures scolaires qui doivent pouvoir être adaptées au nouveau contexte démographique.

Si ces négociations concernent l'enseignement fondamental et secondaire, elles touchent aussi l'enseignement supérieur et celui de promotion sociale, en particulier pour ce qui concerne le statut et les conditions de travail et de rémunération des directeurs. Les prochains accords devront être pensés globalement et intégrer les préoccupations de tous les niveaux d'enseignement. Les défis sont importants, et les prochains mois seront certainement ponctués de multiples négociations dans un contexte budgétairement difficile. ■

Étienne MICHEL

Directeur général du SeGEC

9 février 2017